



ENTREPRISE
DE LA
COMMUNAUTÉ

PROTOCOLE D'APPLICATION

Certification Entreprise de la communauté

Mise à jour 2022



TABLE DES MATIÈRES

LA CERTIFICATION	1
LES CINQ NIVEAUX	2
L'INSCRIPTION	3
ÉTAPE 1.....	3
ÉTAPE 2.....	3
ÉTAPE 3.....	4
LES MODALITÉS.....	5
LES TARIFS	6
CAS PARTICULIERS.....	8



LA CERTIFICATION

La certification Entreprise de la communauté est dédiée aux entreprises offrant l'équivalent d'un pourcentage de leurs bénéfices annuels avant intérêts et impôts (BAII) à des organismes à but non lucratif au sein de leur communauté.

Que ce soit un groupe de défense environnementale, une association d'événements sportifs, une institution de recherche, un centre d'aide pour les personnes démunies, ou peu importe, les organismes recevant des dons et des commandites doivent tout simplement être enregistrés comme organismes à but non lucratif.

Ceux-ci doivent toutefois se situer dans un rayon de 150 kilomètres de l'entreprise désirant recevoir la certification. Le but est que les activités philanthropiques de l'entreprise demeurent dans son milieu, dans sa communauté, dans sa région.

Le tout pour maximiser la cohésion sociale du territoire.



D'une part, plusieurs organismes sont en recherche constante de financement et, d'autre part, les entreprises veulent une reconnaissance pour leurs bonnes actions. Cette certification existe pour donner une motivation supplémentaire aux entreprises d'être charitable.

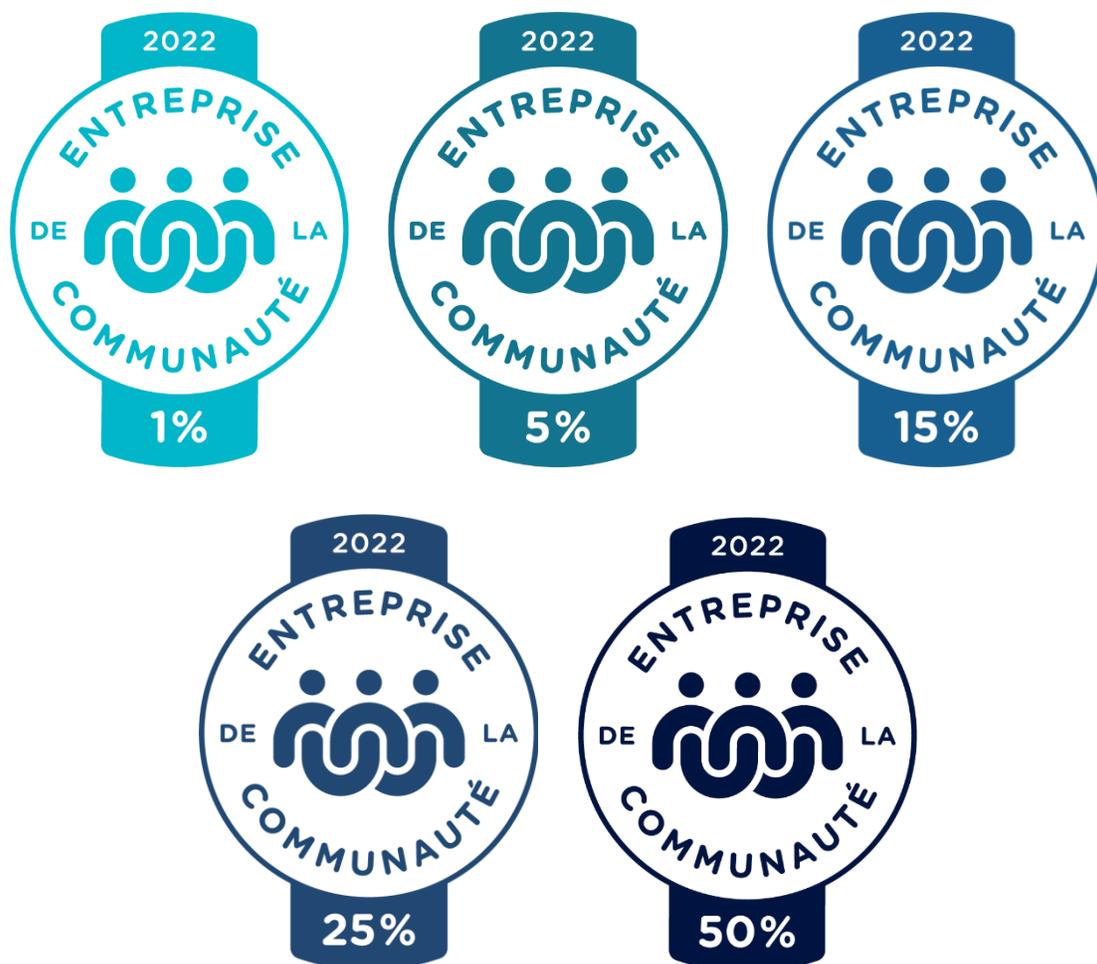


Maxime Cotnoir
Fondateur de la certification

LES CINQ NIVEAUX

Cinq (5) niveaux de certification sont accessibles selon l'engagement de l'entreprise envers sa communauté. L'entreprise peut offrir l'équivalent de 1 %, 5 %, 15 %, 25 % ou 50 % de ses bénéfices aux organismes de son territoire.

Plus l'entreprise donne, plus elle se démarque.



L'INSCRIPTION

Pour obtenir la certification, il ne suffit que de remplir un formulaire avec quelques questions en 3 étapes, soit les informations sur l'entreprise, les informations sur la personne responsable et les informations requises pour la certification.

Pour vous y préparer, vous devez avoir en main le bénéfice annuel avant intérêts et impôts de vos derniers états financiers ainsi qu'une liste exhaustive de vos dons, de vos commandites et de vos adhésions aux organismes à but non lucratif de votre communauté. Vous aurez à inscrire le nom de l'organisme, son adresse postale (pour vérifier le respect du rayon de 150 km) et le soutien financier que vous lui avez apporté.

ÉTAPE 1

Pour cette première étape, vous aurez à fournir les informations sur votre entreprise :

- Nom de l'entreprise;
- Adresse postale;
- Site web.

ÉTAPE 2

Pour cette deuxième étape, vous aurez à fournir les informations sur la personne responsable du dossier :

- Prénom;
- Nom;
- Titre de l'emploi;
- Adresse courriel;
- Téléphone.

ÉTAPE 3

Pour cette troisième étape, vous aurez à fournir les informations requises pour la certification :

- Bénéfice annuel avant intérêts et impôts (BAII) des derniers états financiers;
- Dons, commandites et adhésions aux organismes à but non lucratif dans un rayon de 150 km de l'adresse postale de l'entreprise. Pour chaque entrée, vous devez indiquer le nom de l'organisme, son adresse postale et le soutien financier apporté.

Pour le bénéfice annuel, une preuve est exigée, par exemple les états financiers, un audit comptable ou tout autre document valable.

Pour la liste des soutiens financiers aux organismes, il est possible de fournir un registre sous un autre format (Excel, PDF, etc.). Il importe que le registre contienne les informations demandées ci-dessus (nom de l'organisme, adresse postale, soutien financier).

L'entreprise peut possiblement être soumise à un audit comptable indépendant. Vous ne serez pas automatiquement audité. Les entreprises auditées sont choisies aléatoirement.

À noter que les informations et documents fournis demeurent strictement confidentiels et ne sont utilisés que pour l'analyse de la demande. À moins d'un haut taux de demande, ladite analyse s'effectue normalement en l'espace de 10 jours ouvrables.

À l'obtention de la certification, vous recevez un certificat d'enregistrement avec une attestation. Vous aurez également le logo de la certification de votre niveau obtenu pouvant être utilisé dans vos communications comme bon vous semble.

LES MODALITÉS

Pour connaître le niveau de certification admissible pour votre entreprise, le scénario de référence du calcul est votre bénéfice annuel théorique si vous n'aviez aucune implication communautaire. Autrement dit, la somme du montant de votre bénéfice annuel avant intérêts et impôts (BAII) et du montant total de vos dons, commandites et adhésions à des organismes à but non lucratif dans un rayon de 150 km de votre entreprise.

Par exemple, votre entreprise a un bénéfice annuel de 45 000 \$ (A). Dans votre année, vous avez offert 5 000 \$ (B) à des organismes. Si vous n'aviez eu aucune implication, votre bénéfice théorique aurait été de 50 000 \$ (A+B). Une implication communautaire de 5 000 \$ par rapport à un bénéfice théorique de 50 000 \$ équivaut donc à un pourcentage de 10 %. Vous serez alors admissible au 2e niveau de la certification.

Pour la somme de votre implication communautaire, les contributions en nature (échanges de service, heures de bénévolat, etc.) peuvent également être considérées pour cette certification. Cependant, seuls les dons en nature pour lesquels l'entreprise a obtenu un reçu d'impôt seront considérés dans l'obtention de la certification. Ainsi, nous ne sommes pas responsables de déterminer la valeur monétaire des contributions en nature d'une entreprise.

À noter que les dons effectués à une fondation liée à un membre de sa famille ne seront pas comptabilisés dans l'obtention de la certification. Cependant, si une entreprise effectue un don à un organisme à but non lucratif (autre qu'une fondation) dans lequel un membre de sa famille travaille, ce don pourra être comptabilisé.

La certification Entreprise de la Communauté représente l'implication d'une entreprise dans sa communauté au cours d'une année spécifique. Ainsi, une entreprise obtiendra une certification qui liera son implication à une année précise. Il est donc recommandé d'appliquer pour renouveler sa certification année après année pour démontrer l'implication continue d'une entreprise dans sa communauté.

LES TARIFS

Les tarifs d'adhésion à la certification sont variables selon la hauteur des bénéfices annuels pour permettre à toute entreprise l'occasion de faire reconnaître sa contribution à la communauté, aussi minime soit-elle. Ces tarifs servent à financer la gestion et la promotion de la certification ainsi qu'à la vérification comptable des demandeurs. Les tarifs (avant taxes) sont modulés ainsi :

- 10 000 \$ et moins : 250 \$;
- 10 001 \$ à 50 000 \$: 500 \$;
- 50 001 \$ à 100 000 \$: 750 \$;
- 100 001 \$ à 500 000 \$: 1 000 \$;
- 500 001 \$ à 1 000 000 \$: 1 250 \$;
- 1 000 001 \$ à 5 000 000 \$: 1 500 \$;
- 5 000 001 \$ à 15 000 000 \$: 1 750 \$;
- 15 000 001 \$ à 25 000 000 \$: 2 000 \$;
- 25 000 001 et plus : 2 250 \$.

Tous les profits générés par la certification sont versés dans différents fonds philanthropiques impliqués dans diverses causes comme la santé, la jeunesse, la culture, l'environnement, la pauvreté, la recherche scientifique, etc.

L'objectif ici est de maximiser les retombées positives de notre certification en créant un cercle vertueux, d'une part pour encourager les entreprises à toujours offrir plus dans leur milieu et, d'autre part, pour soutenir des causes qui touchent l'ensemble du territoire. C'est la communauté qui en ressort gagnante.

Dans le but de promouvoir les adhésions et la rétention des adhérents à la certification, différents rabais peuvent s'appliquer :

- Un rabais de 10% est automatiquement attribué aux entreprises qui obtiennent la certification pour une première fois (pour les nouveaux adhérents).

- **Un rabais de 10% est automatiquement attribué aux entreprises qui obtiennent la certification pour une 2^e année consécutive (et plus).**
- **Un rabais de 10% est attribué aux entreprises qui sont en mesure d'augmenter leur engagement d'une année à l'autre en passant à un niveau de certification supérieur.**

À noter qu'une entreprise ne peut pas obtenir un rabais supérieur à 20%.

CAS PARTICULIERS

Si votre entreprise est en déficit?

- Vous êtes tout de même admis à la certification si vous avez offert des dons, des commandites ou des adhésions aux organismes de votre territoire. Vous aurez à payer le tarif de base (250 \$ avant taxes) et vous serez qualifié au premier niveau (1 %) de la certification.

Si votre entreprise possède plusieurs succursales?

- Deux options possibles (si les comptes sont joints). Vous pouvez appliquer le rayon de 150 km autour du siège social strictement ou vous pouvez appliquer le même rayon autour de chacune de vos entités et comptabiliser l'ensemble des dons, commandites et adhésions au sein des communautés où vous êtes présents. Si les comptes sont séparés, vous pouvez vous référer au point suivant.

Si vous êtes un franchisé?

- Avec une autonomie sur votre gestion financière, vous pouvez obtenir la certification. Les mêmes modalités telles que décrites dans le présent document s'appliquent.

Votre entreprise est dans un cas particulier qui n'est pas présenté ci-dessus? Contactez-nous pour savoir comment la certification peut s'appliquer à vous.

Pour obtenir plus d'informations sur la certification Entreprise de la communauté, n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

info@entreprisecommunaute.org

